



# COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

## Réunion du mercredi 07 mai 2025

### PV n°33 – Saison 2024/2025

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 70 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de Coupes.

**Présents** : Mme Christelle Schroder, MM José De Jesus, Louis Finance, José Roméro

Contrôle des feuilles de matchs.

#### D1 11 Teamsport

##### **Demande d'observation**

Match n°28687988 MIRAMONT – MARMANDE du 03.05.2025 à 20h00

Participation à la rencontre d'un joueur étant susceptible d'être suspendu le jour de la rencontre précitée.

Le club peut éventuellement formuler ses observations sur cette participation auprès de la Commission des Compétitions avant le mercredi 14 mai prochain.

#### D3 Eco Logis Menuiserie Poule B

##### **Evocation de la Commission**

Match n°28761953 LE MAS 2 – BEAUPUY du 27.04.2025 à 13h00

Participation à la rencontre d'un joueur de BEAUPUY suspendu le jour du match.

La Commission :

Agissant par voie d'évocation, sur le fondement des dispositions de l'article 187.2 des règlements généraux de la F.F.F.

Considérant les observations formulées par le club de BEAUPUY à la suite du mail de la Commission des Compétitions en date du 07.05.2025

Considérant qu'un (1) joueur de BEAUPUY présent sur la feuille de match en objet a été sanctionné par la Commission de Discipline du District réunie le 17.04.2025 d'un (1) match de suspension applicable à compter du 21.04.2025

Considérant qu'entre le 21.04.2025 date d'effet de la suspension et le 03.05.2025 date initiale de la rencontre en objet, le joueur en cause n'a pas purgé la totalité de la sanction en compétition officielle avec l'équipe de son club qui participe au championnat de D3.

Considérant que ce joueur n'a pas respecté les dispositions de l'article 226.1 des règlements généraux de la F.F.F relatif aux modalités de purges. « La suspension d'un joueur doit être purgée lors de rencontres officielles par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition même s'il ne pouvait pas y participer réglementairement. »

Considérant que ce joueur a participé à la rencontre en objet en état de suspension et que la sanction en pareille circonstance est la perte de la rencontre par pénalité.

Par ces motifs : la Commission donne match perdu par pénalité au club de BEAUPUY

LE MAS 2 : 10 buts, 3 points

BEAUPUY : 0 but, moins un (1) point

Dossier transmis à la Commission de Discipline pour suite à donner.

## **D3 Eco Logis Menuiserie Poule B**

### **Réserve d'avant match**

Match n°28733885 STE LIVRADE – BIAS du 01.05.2025 à 15h00.

Considérant la réserve d'avant match, confirmée par le club de STE LIVRADE, recevable dans sa forme.

Considérant que celui-ci porte une réserve sur la qualification et la participation des joueurs de BIAS inscrits sur la feuille de match en objet. Cette rencontre étant un match à rejouer.

Considérant l'article 120 des RG de la FFF : « Il y a lieu de se référer, pour ce qui concerne la qualification des joueurs : - à la date de la première rencontre, en cas de match à rejouer – à la date réelle du match, en cas de match remis »

Considérant que la date initiale de la rencontre est le 17.11.2024.

Après vérification de la date d'enregistrement des licences auprès de la Ligue de Nouvelle Aquitaine, il apparaît que deux (2) joueurs de l'équipe de BIAS ne pouvaient pas participer à cette rencontre car leurs licences ont été enregistrées après la date initiale de la rencontre.

PEREIRA Fabio licence n°2543705174 enregistrée le 13.01.25,

ECH CHAYBY Rachid licence n°350515726 enregistrée le 20.12.2024

Par ce motif, la Commission dit la réserve fondée et donne match perdu par pénalité à l'équipe de BIAS

STE LIVRADE : 3 buts, 3 points

BIAS : 0 but, moins un (1) point.

## **D4 Promotion Honneur Vini Prim**

### **Forfait**

Match n°53316588 GONTAUD 3 – ARC EN CIEL SOS du 04.05.2025 à 15h00.

La Commission enregistre le forfait de l'équipe de GONTAUD 3 (2<sup>ème</sup> forfait)

GONTAUD : 0 but, moins un (1) point

ARC EN CIEL SOS : 3 buts, 3 points.

## **D4 Vini Prim**

Classement

## CLASSEMENTS D4 Vini Prim PHASE 2

### D4 Honneur Vini Prim

	Equipe	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	BP	BC	Diff
1	FC Savérien 1	22	8	7	1	0	0	32	3	29
2	Tonneins FC 2	16	8	5	1	2	0	14	13	1
3	FC Penne St Sylvestre 1	12	8	3	3	2	0	13	15	-2
4	SC Astaffort 2	10	8	3	1	4	0	11	17	-6
5	ROC Laroque 1	5	8	1	2	5	0	11	23	-12
6	AS Laugnac 2	3	8	1	0	7	0	6	16	-10

### D4 Promotion Honneur Vini Prim

	Equipe	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	BP	BC	Diff
1	Ent Caumont USVP 1	15	8	5	0	3	0	21	13	8
2	AS Ste Livrade 2	14	7	4	2	1	0	13	9	4
3	FC Castelmoron 2	12	8	4	1	3	1	20	12	8
4	UFC St Colomb 2	11	7	3	2	2	0	12	9	3
5	ARC en Ciel Sotiate 1	7	8	2	2	4	1	12	22	-10
6	US Gontaud 3	2	8	1	1	6	2	8	21	-13

### D4 District Vini Prim

	Equipe	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	BP	BC	Diff
1	AS Castillonnes 2	9	3	3	0	0	0	12	1	11
2	FC Houeilles 1	5	4	2	0	2	1	6	11	-5
3	US Ste Bazeille 2	0	3	0	0	3	0	3	9	-6
4	//									

## Coupes INTERSPORT ½ finales

**Tirage au sort des ½ finales des coupes en direct sur la page Facebook officielle du District :**

### **Coupe Vétérans à 8**

Bias / Agen RC le 23/05

Dausse ou Castelmoron / Fumel le 23/05

### **Coupe JF Zanardo Intersport**

Casteljaloux 2 / Marmande 2 le 24/05 à 20h00

St Colomb 2 / Marcellus 2 le 24/05 à 20h00

### **Coupe des réserves L. Coué Intersport**

Le Mas 2 / SU Agen 2 le 25/05 à 12h30

Virazeil Puymiclan 2 / EBBE 2 le 25/05 à 15h00

### **Coupe 47 E. Goualc'h Intersport**

FC Savérien / Laugnac le 25/05 à 15h00

Le Mas / SU Agen ou Porte d'Aquitaine le 25/05 à 15h00.

**Le Président**

**J. Roméro**